ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements sous contrat

Question écrite n° 51911

Texte de la question

Mme Corinne Marchal-Tarnus souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le statut ambigu des enseignants exerçant dans un établissement privé sous contrat avec l'État. En effet, il se révèle difficile de définir la nature du droit, public ou privé, dont dépendent ces salariés. Aussi, est-il complexe pour ces derniers de connaître la limite des droits et des obligations incombant à leur fonction. C'est pourquoi, elle lui demande de bien vouloir lui apporter des précisions sur ce flou juridique.

Texte de la réponse

La réaffirmation de la qualité d'agent public de l'État des maîtres contractuels des établissements d'enseignement privé sous contrat avec l'État est inscrite dans la loi n° 2005-5 du 5 janvier 2005. Les décrets d'application de cette disposition législative interviendront au cours du premier semestre de l'année 2005 afin d'en permettre la mise en oeuvre à compter du 1er septembre 2005.

Données clés

Auteur : Mme Corinne Marchal -Tarnus
Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 51911
Rubrique : Enseignement privé
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 novembre 2004, page 9350
Réponse publiée le : 1er mars 2005, page 2200